PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

83e SÉANCE
CONSEIL 2017-2021

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue par vidéoconférence le 8 mars 2021 à 16 h 30

Sont présents :

M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Yves Liard, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Patrick Bonin, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Alain Beaudry

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par M. Alain Beaudry, maire. Sont également présents Me Mylène Mayer, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et M. Gaétan Béchard, directeur général.

Suite à l'état d'urgence sanitaire, et ses renouvellements, déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer à l'aide de moyens permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et la séance sera publicisée dès que possible via le site web de la Ville de Joliette.

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote.

L'enregistrement audio ainsi que les projets de résolutions sont publiés sur le site Internet joliette.ca dès que possible.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

2

21-100 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 37 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 15 février 2021 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Bâtiments patrimoniaux cités
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Règlement 50-2003-14 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Secteur de la rue Ernest-Harnois – Avis de motion
7. Règlement 50-2003-14 – Amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Secteur de la rue Ernest-Harnois – Premier projet – Adoption
8. Règlement 79-424 – Amendant le Règlement de zonage 79 – La superficie maximale d'un garage – Avis de motion
9. Règlement 79-424 – Amendant le Règlement de zonage 79 – La superficie maximale d'un garage – Premier projet – Adoption
10. Règlement 79-425 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud – Avis de motion
11. Règlement 79-425 – Amendant le Règlement de zonage 79 – Secteur du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud – Premier projet – Adoption
12. Partie du lot 3 438 060 – Rue Sainte-Angélique Sud – Offre d'achat – Acceptation et autorisation

ADMINISTRATION

13. Règlement 151-2021 – Signalisation – Avis de motion
14. Règlement 151-2021 – Signalisation – Dépôt du projet
15. Règlement 159-2021 – Tarification d'électricité – Hydro-Joliette – Avis de motion
16. Règlement 159-2021 – Tarification d'électricité – Hyrdo-Joliette – Dépôt du projet
17. Règlement 171-2020-1 – Amendant le Règlement 171-2020 – Tarification des activités et services en loisir – Adoption
18. Déclassement et destruction d'archives – Autorisation
19. Cause 705-17-009773-217 – Mandat Bélanger Sauvé – Entérinement

08-03-2021

20. Centre de services des Samares – Centre multisport – Facture n° CSS-000 000 680
21. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 300 000 $ qui sera réalisé le 23 mars 2021
22. Émission d'obligations – Résolution d'adjudication
23. Liste des comptes à payer du 3 au 23 février 2021 – Approbation
24. Projet Espace citoyen – Mode de financement – Autorisation
25. Fourniture et installation de compteurs d'eau résidentiels – Lecomte Pouliot inc. – Certificat de paiement numéro 2 final – Acceptation définitive
26. Réfection des infrastructures de la rue Saint-Charles-Borromée – Généreux Construction inc. – Certificat de paiement numéro 6 – Acceptation provisoire
27. Mise aux normes de la ventilation et réfection de la toiture à l'usine de filtration – Gilles Malo inc. – Certificat de paiement numéro 6-Rév-1
28. Projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et du réservoir – Affectation à même le surplus – Autorisation
29. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote-part de la Ville de Joliette – Année 2020 – Autorisation
30. Embauche d'un opérateur-concierge – Service des Loisirs et de la culture

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

31. Soumission numéro AP21-002 – Plantation et entretien des fleurs annuelles 2021 – Les Terrassements Multi-Paysages inc. – Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP21-023 – Habillement du personnel – Chaussures Husky Ltée – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP21-025 – Chariot élévateur – Annulation
34. Soumission numéro AP21-026 – Entretien ménager – Garage Hydro-Joliette – Entretien Leblanc – Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

35. Centre de services scolaire des Samares – Protocoles d'entente – Non-renouvellement
36. Activité de financement d'organisme
37. Divers

37.a) Embauche d'un directeur – Capital humain

38. Dépôt de rapports
39. Période de questions
40. Date et heure de la prochaine assemblée
41. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

3 **21-101 – SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2021 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4 **21-102 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS**

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2021-02-01 – M. Richard Boucher – Domaine Clercy inc. – 455, boulevard de la Base-de-Roc**
   D'accepter la demande soumise par M. Richard Boucher, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres d'une partie du bâtiment correspondant à l'ancienne chapelle, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2021-02-01 du conseil local du patrimoine.

D'APPROUVER la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **LIP-2021-02-01 – M. Robert Asselin – Clercs St-Viateur – 120 à 132, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Robert Asselin, afin d'autoriser le lotissement d'une bande de terrain le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord afin de permettre l'aménagement d'une piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

5 **21-103 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2021-02-10 – M. François Desrosiers – Boucherie Léon Desrosiers & Fils inc. – 124, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. François Desrosiers et illustrée par Le groupe Bellon, afin d'autoriser le remplacement de trois enseignes murales par des enseignes sur auvent à l'immeuble situé au 124, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-10 du comité consultatif d'urbanisme.

2. **PIIA-2021-02-12 – Mme Mylène Samson – l'Atelier lieu de création – 100, rue Saint-Paul**
   D'accepter la demande soumise par Mme Mylène Samson, afin de régulariser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 100, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-12 du comité consultatif d'urbanisme.

3. **PIIA-2021-02-13 – M. Serge Morin – Crabtree pizzéria – 80, rue Lajoie Nord**
   D'accepter la demande soumise par M. Serge Morin et illustrée par Louise Migué Design d'intérieurs, afin d'autoriser l'aménagement d'une vitrine sur le mur adjacent à la terrasse commerciale à l'immeuble situé au 80, rue Lajoie Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-13 du comité consultatif d'urbanisme.

4. **PIIA-2021-02-14 – M. Pierre-Olivier Desrosiers – Les Immeubles Frorèle inc. – 112 à 122, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
   D'accepter la demande soumise par M. Pierre Olivier Desrosiers et illustrée par l'Agence AX design, afin d'autoriser la réfection des quatre élévations d'un immeuble commercial mixte situé aux 112 à 122, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-14 du comité consultatif d'urbanisme.

5. **PIIA-2021-02-15 – M. Pierre Provencher – Daniel Provencher & Cie – Joliette Nissan – 800, boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Pierre Provencher de Daniel Provencher & Cie, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 800, boulevard de la Base-de-Roc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2021-02-15 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6 **21-104 – RÈGLEMENT 50-2003-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – SECTEUR DE LA RUE ERNEST-HARNOIS – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 50-2003-14 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin d'y assujettir l'usage commercial « activité commerciale de récréation extérieure ».

7 **21-105 – RÈGLEMENT 50-2003-14 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – SECTEUR DE LA RUE ERNEST-HARNOIS – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 50-2003-14 amendant le Règlement 50-2003 sur les usages conditionnels afin d'y assujettir l'usage commercial « activité commerciale de récréation extérieure ».

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

8 **21-106 – RÈGLEMENT 79-424 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN GARAGE – AVIS DE MOTION**

La conseillère Claudia Bertinotti donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-424 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à hausser à 75 mètres carrés la superficie maximale d'un garage pour les habitations comptant un logement.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

9 **21-107 – RÈGLEMENT 79-424 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN GARAGE – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-424 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à hausser à 75 mètres carrés la superficie maximale d'un garage pour les habitations comptant un logement.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Le conseiller Alexandre Martel demande le vote :

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

ONT VOTÉ POUR :	**A VOTÉ CONTRE :**
M. Luc Beauséjour	M. Alexandre Martel
Mme Claudia Bertinotti	
Mme Danielle Landreville	
M. Richard Leduc	
M. Yves Liard	
M. Patrick Lasalle	
M. Patrick Bonin	
M. Alain Beaudry, maire	

Adoptée à la majorité des membres du conseil

10 **21-108 – RÈGLEMENT 79-425 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU ET DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 79-425 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-034 (localisée le long du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud) afin d'ajouter l'usage « vente et distribution de service de télécommunication » aux usages déjà autorisés.

11 **21-109 – RÈGLEMENT 79-425 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU BOULEVARD MANSEAU ET DE LA RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – PREMIER PROJET – ADOPTION**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le premier projet de règlement 79-425 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone C03-034 (localisée le long du boulevard Manseau et de la rue Sainte-Angélique Sud) afin d'ajouter l'usage « vente et distribution de service de télécommunication » aux usages déjà autorisés.

DE MANDATER la greffière pour fixer, conformément à la loi, une consultation écrite afin que toute personne intéressée par ce projet de règlement puisse transmettre ses commentaires et/ou questions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

12 **21-110 – PARTIE DU LOT 3 438 060 – RUE SAINTE-ANGÉLIQUE SUD – OFFRE D'ACHAT – ACCEPTATION ET AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'offre d'achat de la compagnie Immeubles FLC S.E.N.C. pour le lot 3 438 060 situé sur la rue Sainte-Angélique Sud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat, de la compagnie Immeubles FLC S.E.N.C., du lot 3 438 060 au montant de 1 350 $, le tout conditionnellement à ce que :

- Tous les frais inhérents à la transaction (notaire, arpenteur-géomètre, etc.) soient à la charge de l'acheteur;
- La vente est sans garantie légale.

D'AUTORISER la quittance des charges au registre foncier.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'ensemble des documents inhérents à la transaction.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13 **21-111 – RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Patrick Lasalle donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

14 **21-112 – RÈGLEMENT 151-2021 – SIGNALISATION – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉPOSER le projet de règlement 151-2021 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

15 **21-113 – RÈGLEMENT 159-2021 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION**

Le conseiller Yves Liard donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 159-2021 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette.

16 **21-114 – RÈGLEMENT 159-2021 – TARIFICATION D'ÉLECTRICITÉ – HYRDO-JOLIETTE – DÉPÔT DU PROJET**

CONSIDÉRANT le précédant avis de motion et que le règlement est disponible pour consultation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉPOSER le projet de Règlement 159-2021 relatif à la tarification d'électricité d'Hydro-Joliette, qui sera adopté à une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17 **21-115 – RÈGLEMENT 171-2020-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 171-2020 – TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 21-072 et 21-073, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 171-2020-1 amendant le Règlement 171-2020 relatif à la tarification des activités et services en loisirs afin de modifier la tarification relative aux organismes offrant un programme de camp de jour complémentaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

18 **21-116 – DÉCLASSEMENT ET DESTRUCTION D'ARCHIVES – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la durée de conservation de plusieurs documents est venue à échéance conformément au calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 88 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit autoriser la destruction desdits documents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'AUTORISER la destruction des documents indiqués à la liste jointe à la présente résolution et dont la durée de conservation est venue à échéance en accord avec le calendrier de conservation de la Ville de Joliette, approuvé par Bibliothèque et Archives nationales du Québec, par une firme spécialisée dans la destruction de documents confidentiels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19 **21-117 – CAUSE 705-17-009773-217 – MANDAT BÉLANGER SAUVÉ – ENTÉRINEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Yves Liard et unanimement résolu :

D'ENTÉRINER le mandat au cabinet Bélanger Sauvé, pour représenter la Ville de Joliette dans le dossier no 705-17-009773-217.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20 **21-118 – CENTRE DE SERVICES DES SAMARES – CENTRE MULTISPORT – FACTURE N° CSS-000 000 680**

CONSIDÉRANT le protocole d'entente et les addendas entre le Centre de services des Samares et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée relativement au Centre multisport;

CONSIDÉRANT l'entente de location entre le Centre de services des Samares et les villes de Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée relativement au Centre multisport;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie de la Covid-19, l'accès au Centre multisport n'est pas autorisé en raison des mesures sanitaires décrétées par le gouvernement du Québec et que les Villes participantes ne sont pas en mesure de profiter des heures d'utilisation réservées à leur usage tel que prévu à l'entente de location;

CONSIDÉRANT QUE suite à une évaluation de ladite entente de location, il appert que les paramètres de celle-ci limitent le déploiement et le bon fonctionnement des programmes et activités se déroulant au Centre multisport pour ces dernières;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de revoir certains termes de l'entente de location afin que le Centre multisport puisse bénéficier au plus grand nombre des citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les Villes souhaitent éviter un débat judiciaire quant au paiement associé aux heures de location leur étant dédiées qui sont inutilisables en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne constitue pas une reconnaissance des Villes quant au droit ou non de payer le loyer associé aux heures d'utilisation du Centre multisport;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

DE PAYER 50 % de la facture n° CSS-000 000 680 couvrant la période du 1er juillet au 31 décembre 2020, soit une somme de 89 500 $.

DE MENTIONNER que l'encaissement du paiement par le Centre de services scolaire des Samares constitue une acceptation par celui-ci d'ouvrir et de renégocier et/ou actualiser l'entente de location afin de faciliter le déploiement et le bon fonctionnement des programmes et activités se déroulant au Centre multisport pour les Villes et de reporter toutes les heures inutilisées par les Villes en raison de la pandémie sur une période de cinq (5) ans à compter du moment où il sera possible de procéder à la réouverture complète de Centre multisport.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au Centre de services des Samares.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

21 **21-119 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 300 000 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 MARS 2021**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 300 000 $ qui sera réalisé le 23 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de $
191	1 250 000 $
192	3 253 390 $
192	546 610 $
193	1 250 000 $

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 191, 192 et 193, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 23 mars 2021;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 mars et le 23 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

   Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
   179, rue Saint-Pierre Sud
   Joliette, Qc
   J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 191, 192 et 193 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22 **<u>21-120 – ÉMISSION D'OBLIGATIONS – RÉSOLUTION D'ADJUDICATION</u>**

Date d'ouverture :	8 mars 2021	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	23 mars 2021
Montant :	6 300 000 $		

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 191, 192 et 193, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 mars 2021, au montant de 6 300 000 $;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,54597	282 000 $	0,50000 %	2022	1,63169 %
		285 000 $	0,55000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,10000 %	2025	
		5 152 000 $	1,35000 %	2026	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,52000	282 000 $	0,50000 %	2022	1,64080 %
		285 000 $	0,60000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,15000 %	2025	
		5 152 000 $	1,35000 %	2026	
BMO NESBITT BURNS INC.	99,11800	282 000 $	0,60000 %	2022	1,65356 %
		285 000 $	0,80000 %	2023	
		289 000 $	1,00000 %	2024	
		292 000 $	1,25000 %	2025	
		5 152 000 $	1,50000 %	2026	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARIDNS INC.	98,25400	282 000 $	0,50000 %	2022	1,65507 %
		285 000 $	0,60000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,10000 %	2025	
		5 152 000 $	1,30000 %	2026	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.	98,63851	282 000 $	0,50000 %	2022	1,65654 %
		285 000 $	0,60000 %	2023	
		289 000 $	0,80000 %	2024	
		292 000 $	1,10000 %	2025	
		5 152 000 $	1,40000 %	2026	

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC. est la plus avantageuse;

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 300 000 $ de la Ville de Joliette soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23 **21-121 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 3 AU 23 FÉVRIER 2021 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2020 au montant de 920 289,96 $ pour la période du 3 au 23 février 2021 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 3 au 23 février 2021 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 3 au 23 février 2021

a. Liste des transferts électroniques :	2 369 866,57 $
b. Liste des chèques :	405 676,57 $
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	727 534,93 $
Total	**3 503 078,07 $**

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24 **21-122 – PROJET ESPACE CITOYEN – MODE DE FINANCEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet « Espace citoyen » prévoit l'achat d'équipements pour les guichets de service tels que des imprimantes à carte et des lecteurs de code-barres;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés pour la mise en place informatique liée au projet sont de 15 000 $, le tout prévu dans le PTI 2020-064;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les dépenses estimées d'acquisition de matériel informatique pour la mise en place du projet « Espace citoyen » au montant total estimé de 15 000 $ financé par le fonds de roulement et remboursé au moyen de trois versements égaux de 5 000 $, puisés à même les fonds généraux durant les trois prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

À la fin du projet, s'il advient que le montant de l'affectation autorisée par le fonds de roulement est plus élevé que le montant effectivement dépensé à propos de cette affectation, le conseil est autorisé à retourner automatiquement cet excédent au fonds de roulement non engagé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

25 **21-123 – FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS – LECOMTE POULIOT INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 15 décembre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2 final, des travaux de fourniture et d'installation de compteurs d'eau résidentiels tels que décrétés par la résolution 20-154 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Lecomte Pouliot inc. » la somme de 5 570,37 $ à même le Règlement d'emprunt 201.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26 **21-124 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE – GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6 – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Francis Lacasse, ingénieur pour la firme GBi, en date du 9 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 6, des travaux de réfection de la rue Saint-Charles-Borromée, entre le boulevard Manseau et la voie ferrée, tels que décrétés par la résolution 20-254 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 312 725,35 $ à même le Règlement d'emprunt 191.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27 **21-125 – MISE AUX NORMES DE LA VENTILATION ET RÉFECTION DE LA TOITURE À L'USINE DE FILTRATION – GILLES MALO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 6-RÉV-1**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Olivier Paquette St-Jean, ingénieur pour la firme GBi, en date du 24 février 2021;

08-03-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 6-Rév-1, des travaux de mise aux normes de la ventilation et de réfection de la toiture à l'usine de filtration tels que décrétés par la résolution 20-376 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gilles Malo inc. » la somme de 446 414,26 $ à même le Règlement d'emprunt 198.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28 **21-126 – PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DU RÉSERVOIR – AFFECTATION À MÊME LE SURPLUS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et du réservoir prévu au budget 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Finances et trésorerie à affecter une somme de 45 000 $ à même le surplus cumulé au 31 décembre 2019 pour financer une étude professionnelle relativement au projet d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et du réservoir.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29 **21-127 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE – QUOTE-PART DE LA VILLE DE JOLIETTE – ANNÉE 2020 – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la résolution 20-022 autorisant le paiement de la quote-part à la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT la facture CRF2000788 faisant état d'un surplus à payer lié à la quote-part de la gestion des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PAYER à la MRC de Joliette la facture CRF2000788 au montant de 40 552,41 $ concernant un ajustement des quotes-parts imposées à la Ville de Joliette pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

08-03-2021

30 **21-128 – EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR-CONCIERGE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT la vacance au poste d'opérateur-concierge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Jean-Christophe Gagnon-Fortier au poste d'opérateur-concierge au sein du service des Loisirs et de la culture.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 9 mars 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 120 jours de travail, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31 **21-129 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-002 – PLANTATION ET ENTRETIEN DES FLEURS ANNUELLES 2021 – LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC. – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles 2021;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 4 février 2021, 11 h;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis dépassait largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et ville* stipulant que, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	**86 967,36 $**

08-03-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Bonin et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-002, le contrat pour la plantation et l'entretien des fleurs annuelles 2021, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** », au montant de **85 467,36 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32 **21-130 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-023 – HABILLEMENT DU PERSONNEL – CHAUSSURES HUSKY LTÉE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'habillement du personnel;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 25 février 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Chaussures Husky Ltée**	**37 569,65 $**
2	Création Style Plus inc.	39 756,60 $
3	Martin Nadeau Corpo inc.	40 979,00 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-023, le contrat pour l'habillement du personnel, à l'entreprise « **Chaussures Husky Ltée** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **37 569,65 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33 **21-131 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-025 – CHARIOT ÉLÉVATEUR – ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP21-025 pour l'achat d'un chariot élévateur;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées, qu'une seule a déposé une soumission et que cette dernière n'était pas conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP21-025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34 **21-132 – SOUMISSION NUMÉRO AP21-026 – ENTRETIEN MÉNAGER – GARAGE HYDRO-JOLIETTE – ENTRETIEN LEBLANC – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien ménager au garage Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 16 février 2021, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	**Entretien Leblanc**	**29 000,04 $**
2	9260-9866 Québec inc. – Entretien GPM	29 900,04 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Liard, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP21-026, le contrat pour l'entretien ménager au garage Hydro-Joliette pour une période d'un an avec option de renouvellement pour une année supplémentaire, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Entretien Leblanc** », au montant de **29 000,04 $**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35 **21-133 – CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES – PROTOCOLES D'ENTENTE – NON-RENOUVELLEMENT**

CONSIDÉRANT les protocoles d'entente entre la Ville de Joliette et la Commission scolaire des Samares (maintenant le Centre de services scolaire des Samares) signés en 2007;

CONSIDÉRANT QUE lesdits protocoles sont liés avec les écoles Saint-Pierre, Marie-Charlotte, Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin;

CONSIDÉRANT QUE lesdits protocoles sont orientés sur le partage des infrastructures et équipement de loisir;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 27, lesdits protocoles se renouvellent automatiquement à moins d'un avis émis trois mois avant l'expiration de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Bonin, appuyé par le conseiller Yves Liard et résolu :

D'INFORMER le Centre de services scolaire des Samares que la Ville de Joliette ne désire pas renouveler les protocoles d'entente avec les écoles Saint-Pierre, Marie-Charlotte, Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36 **21-134 – ACTIVITÉ DE FINANCEMENT D'ORGANISME**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Comité des Enfants de la Grande Noirceur : 150 $.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37 a) **21-135 – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR – CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur au sein du service du Capital humain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche Mme Catherine Pellerin au poste de directrice au sein du service Capital humain.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 15 mars 2021.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

08-03-2021

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4 du protocole applicable aux cadres et au personnel non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38 **21-136 – DÉPÔT DE RAPPORTS**

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 8 mars 2021;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 198-2, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service des Incendies – Rapport mensuel du mois de janvier 2021.

39 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Étant donné la présentation de cette séance en huis clos, les citoyens sont priés de faire parvenir les questions ou commentaires par courriel à mairie@ville.joliette.qc.ca ou par téléphone au 450 753-8020 du lundi au vendredi, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h 15 et 16 h 30.

40 **DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE**

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 22 mars 2021, à 16 h 30, par vidéoconférence.

41 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 45.

ALAIN BEAUDRY,
Maire

MYLÈNE MAYER,
Greffière